



Vendargues aux portes de Montpellier ! Chacun peut en faire le constat : Notre région et notre département plus particulièrement sont attractifs, se développent et drainent chaque mois plus de personnes.

Notre commune, de part sa situation et avec les atouts dont elle dispose attire définitivement mais aussi très ponctuellement pour des loisirs un nombre de gens considérable.

Il convient aujourd'hui encore plus qu'hier d'accueillir ces personnes dans les meilleures conditions mais également de préserver nos espaces de plus en plus fréquentés.

Notre commune, forte de deux groupes jusqu'à aujourd'hui, le « Groupe d'Intervention Inondation » animé par Monsieur SEGUIN et le « Comité Communal de prévention des Feux de Forêt, présidé par Pierre DUDIEUZERE, a mis en place Le « Comité de Sécurité de Vendargues », structure qui regroupe et fédère les deux groupes. A ce jour, le CCFF a été réuni. La réunion pour le G.I.I est prévue dans les semaines qui arrivent. Au-delà de l'intérêt de mutualiser les moyens et les personnes, le C.S.V entreprend de coordonner les actions sur notre commune et de gérer de manière raisonnée les moyens mis à disposition. L'organisation exemplaire mise en place par Monsieur SEGUIN servira de base à notre fonctionnement, avec le souci permanent de chercher à l'améliorer.

Monsieur le Maire m'a confié la responsabilité de piloter ce dossier. Je m'en acquitterais avec le seul souci de l'intérêt de notre commune.

Jean Louis CLERC, conseiller municipal délégué.

### **Les missions du C.S.V**

Sensibiliser et informer

Surveiller et alerter

Assister les secours et intervenir

Protéger, Préserver, Entretien et Aménager

### **Les activités qui en découlent**

Période à Risque

Patrouilles

Informations et sensibilisation

Assistance aux secours, intervention

.....

Période hors Risque

Informations et sensibilisation

Prévention, entretien et aménagement

Formations

.....

### **Les pôles identifiés**

#### **Coordonnateur Territoire**

Réalisation de la carte des risques

Gestion des patrouilles (Constitution et localisation)

Débroussaillage et reboisement

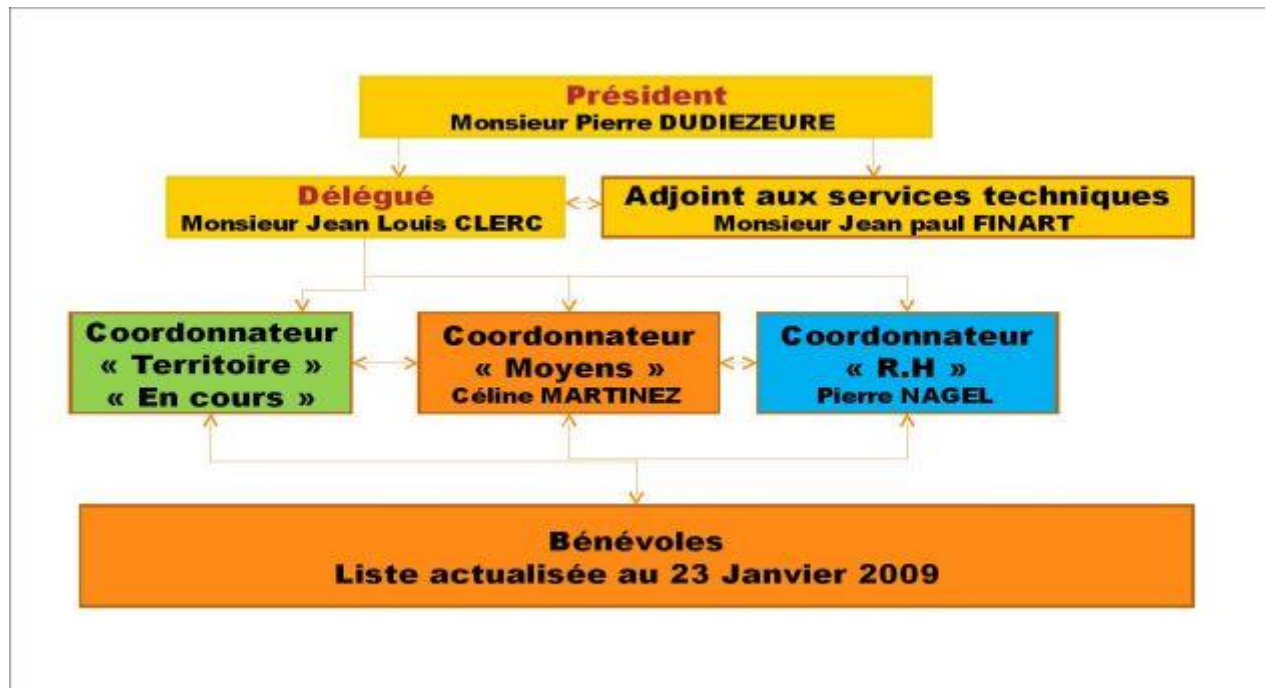
#### **Coordonnateur Moyens**

Gestion des équipements

Gestion des matériels

**Coordonnateur Humain**  
Actions de communication  
Actions de formation  
Relations avec les partenaires

# L'organigramme du CSV



Le CSV compte aujourd'hui un groupe solide de 24 bénévoles sérieux et motivés issus principalement de CCFF.

Nous savons pouvoir compter sur un nombre tout aussi important de personnes impliquées dans le G.I.I.

Et nous avons déjà l'assurance de pouvoir compter sur une réserve de sympathisants qui se joindront à nous lors de journées comme le « nettoyage de notre garrigue » par exemple.

## L'organisation et le Fonctionnement

Chaque coordonnateur dans son domaine définit en accord avec le Président et le délégué des objectifs opérationnels

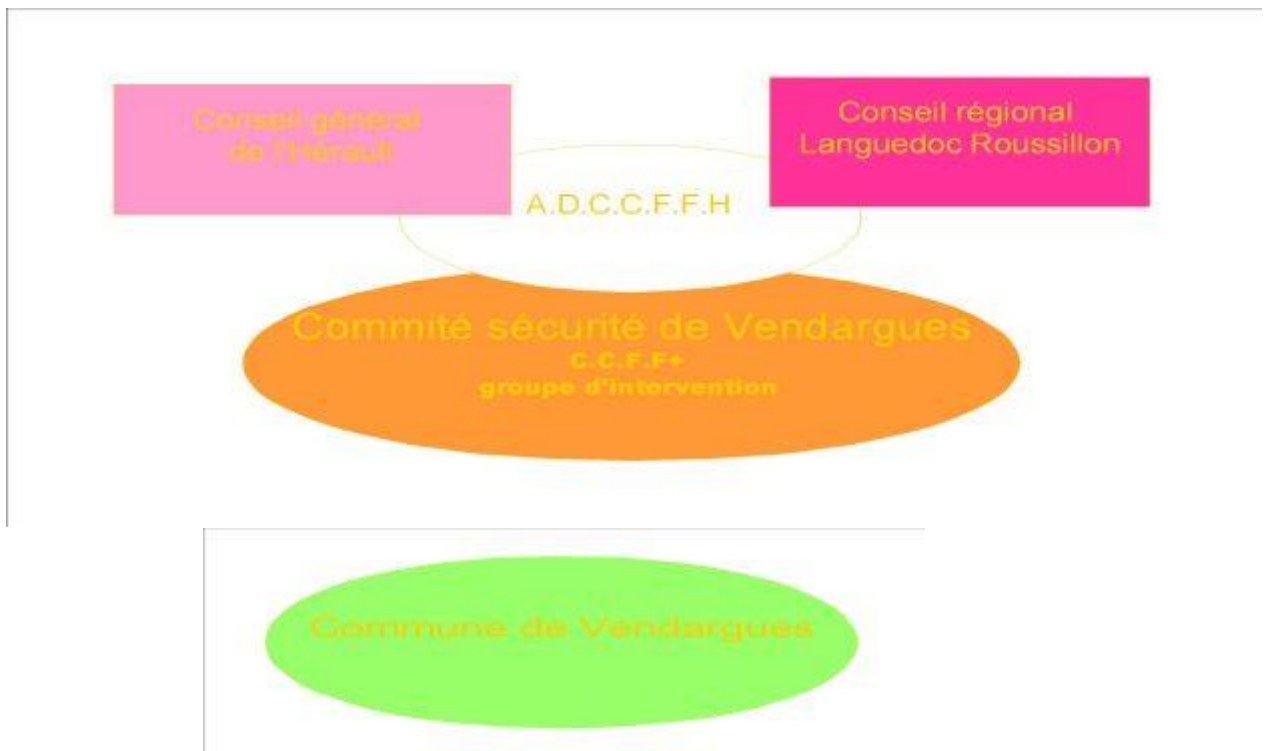
Il gère ensuite son domaine avec le concours des bénévoles en organisant réunions, journées d'action, séances de travail... pour réaliser les objectifs définis.

Il tient informé en amont le délégué et assure une restitution des activités.

Il produit en fin de saison un bilan écrit dans son domaine.

Les coordonnateurs devront travailler ensemble et se tenir informé, les trois pôles étant interactifs

.....



## La Charte du C.S.V

Vous décidez d'être membre bénévole du CSV. Cet engagement doit répondre à des idées et des règles nécessaires au bon fonctionnement de la structure.

Le CSV, ce sont des femmes et des hommes qui s'engagent avec les moyens mis à leur disposition à préserver, sécuriser, défendre et améliorer dans la limite de leur disponibilité et de leur possibilité les territoires de la commune de Vendargues.

Vous serez engagés dans des actions concernant tant les espaces naturels que les espaces urbains, d'utilisation collective ou privée.

Vous participerez à la sécurité et à la prévention des risques, et plus généralement à la vie de notre commune en entretenant des liens et contacts avec les associations et les partenaires et en apportant votre concours chaque fois que nécessaire.

Le CSV s'engage à proposer avec le concours de l'ADCCFFH des formations à chaque bénévole qui en fera la demande.

Le CSV, au service de la commune se doit d'avoir une image positive. Il sera donc attentif à l'état d'esprit et au comportement de ses membres qui feront preuve de respect, de sérieux et de convivialité.

Les membres bénévoles s'engagent à observer un comportement positif en toutes circonstances qui fera la reconnaissance et la fierté du CSV. Ils s'engagent, dans la limite de leur disponibilité et de leur capacité à répondre aux sollicitations du CSV. Ils s'engagent à respecter les règles de fonctionnement du CSV.

Le Président et le délégué s'engagent à répondre de façon raisonnée aux sollicitations et aux besoins des membres bénévoles du CSV. Ils s'engagent à observer un comportement positif en toutes circonstances qui garantira l'image du CSV.

.....  
Une des premières actions sera d'élaborer un règlement de fonctionnement.

Le deuxième dossier sera de travailler en collaboration avec les autres services de notre commune à l'élaboration du Plan de Sauvegarde Communal.

